

RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

LE DÉPARTEMENT, PARTENAIRE ESSENTIEL DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS

Vendredi 16 août 2019 • Collège Antoine Soubou

Le Département aux côtés des Réunionnais



Cyrille Melchior

Président du
Département
de La Réunion

ÉDITORIAL

Avec un budget annuel de près de 100 millions d'euros consacrés à l'éducation, et notamment la gestion des collèges, le Département a inscrit sa politique éducative comme étant un des pans majeurs de son action quotidienne.

Compétence obligatoire dévolue par les différents actes de la décentralisation depuis les années 80, le Département de La Réunion s'efforce d'aller plus loin dans le cadre de ses politiques volontaristes, en renforçant l'accompagnement des collégiens.

Il s'agit ainsi non seulement de construire, d'entretenir et d'aménager les collèges afin d'offrir un cadre d'étude de qualité, mais il s'agit aussi de les accompagner dans une démarche d'ouverture vers l'extérieur, d'innovation par le déploiement du plan numérique, et de responsabilisation par l'intégration et la mise en pratique de valeurs humaines et citoyennes.

Je tiens à saluer le dévouement et à remercier tous les acteurs (rectorat, principaux, enseignants, personnels administratifs et techniques) pour leur engagement en faveur de notre jeunesse, et de réaffirmer la volonté du Département de La Réunion d'être à leurs côtés tout au long de cette année scolaire, afin de créer toutes les conditions de la réussite de nos jeunes collégiens.

Cyrille Melchior.

CARTOGRAPHIE DES COLLÈGES



PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

C'est la rentrée pour environ 60 000 collégiens (du public et du privé) ! Les années collèges marquent une étape déterminante dans l'apprentissage et la construction personnelle des jeunes.

Leur permettre d'étudier dans les meilleures dispositions, d'éveiller leur curiosité et de développer leurs talents est une priorité pour le Département. Tout au long de l'année, le Département accompagne les collégiens et se mobilise pour assurer les conditions de leur réussite.

Les dotations de fonctionnement et d'équipement consacrées représentent 18 M€ par an et un peu plus de 1 M€ par an pour l'épanouissement, l'enrichissement et l'ouverture des collégiens avec le Passeport Educatif des Collégiens (PEC), le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), l'UNSS, et les différents concours (embellissement des collèges, No Gaspi, film scolaire, ...)

Le Département rénove, entretient et construit les collèges publics

Le Conseil départemental assure le fonctionnement et l'équipement des collèges au moyen de dotations financières avec pour objectifs de leur mettre à disposition les moyens nécessaires à un fonctionnement de qualité.

Plusieurs établissements ont été construits faisant passer en 25 ans leur nombre de 59 à 83.

À ce jour, l'île compte :

- ◆ 77 collèges publics, ce qui représente 55 260 collégiens publics, dont 3 167 en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et ULIS.
- ◆ 7 collèges privés : 5 200 collégiens (+ 46 en SEGPA et ULIS).



LES PROCHAINS COLLÈGES

◆ Collège Roquefeuil

Près de 22 M€ ont été validés pour la construction de ce collège qui pourra accueillir 900 élèves à la rentrée 2021.



Le projet comprend la construction de 9 bâtiments articulés autour d'un restaurant/CDI central avec un bâtiment des services administratifs, bâtiments restauration/cuisine satellite + CDI, 3 bâtiments composés des locaux d'enseignement général, artistique, scientifique et technologique, 1 gymnase avec en sous-sol un parking, des services généraux et une loge d'accueil. Il prévoit la construction de bâtiments en R+2 maximum pour une surface totale de planchers d'environ 8 000 m². Les espaces non occupés par des constructions seront aménagés de plantations réalisées en paysage forestier.

◆ Collège Gaston Crochet

Près de 15 M€ sont budgétés pour la reconstruction de ce collège de la Plaine des Palmistes qui intègre l'ensemble des équipements nécessaires à l'enseignement des collégiens, en particulier des espaces sportifs, une cuisine satellite en liaison chaude. Sa capacité d'accueil sera de 600 élèves extensible à 700.

Les prochains collèges

[suite]

Le collège comptera aussi :

- ◆ une salle de restauration avec terminal de distribution en liaison chaude et possibilité d'évoluer en cuisine autonome,
- ◆ des services généraux (atelier, réserve pour les livres, garage, vestiaires...),
- ◆ 4 logements de fonction y compris celui du gardien.

En terme d'enseignement, le collège comptera 17 salles banalisées, 1 salle ULIS, 1 salle informatique, 1 salle de multimédia, 3 salles artistiques et 3 salles de sciences et 2 de technologie. Des parkings seront prévus pour le personnel et pour les visiteurs, ainsi qu'une desserte pour les bus.

Des équipements sportifs seront aussi construits, avec une liaison directe avec le collège, et un accès indépendant mais aussi accessible par les riverains :

- ◆ un plateau polyvalent couvert 48 x 28 m pour toutes activités en cas de pluie, accompagné d'un mur d'escalade ;
- ◆ une salle d'EPS de 300 m² ;
- ◆ une piste droite d'athlétisme de 100 m (6 couloirs), avec aires de sauts et de lancers associées ;
- ◆ un plateau polyvalent en plein air 44 x 32 m pour les sports collectifs ;
- ◆ une aire multisport (30 x 30 m).



FOCUS SUR LE COLLÈGE ANTOINE SOUBOU

Collège Antoine Soubou

Ouverture en 1971

Capacité d'accueil : 1100 élèves

Effectif rentrée 2019-2020 : 666 élèves

Demi-pensionnaires : 422 collégiens + 68 lycéens

Équipe de Direction

Principal : Serge Borderes

Principal adjoint : Jean-Pierre
Albaret

Gestionnaire :
Christian
Deveaux



TRAVAUX DE RÉHABILITATION PARTIELLE AVEC CONSTRUCTION D'UN PRÉAU

Ce programme a pour objet :

- ◆ La rénovation et la restructuration des salles de sciences ainsi que les salles de collection du bâtiment A :
 - ◆ Création d'un pôle science
 - ◆ Restructuration des salles du 3^e étage et transformation en salles banalisées
- ◆ Travaux de câblage informatique du bâtiment A
- ◆ La construction d'un préau de 210 m²
- ◆ La démolition totale avec une reconstruction de l'escalier de l'aile Est du Bâtiment A
- ◆ La réhabilitation des escaliers restants des bâtiments A et B
- ◆ La réhabilitation et agrandissement du CDI (au RDC du bâtiment A)
- ◆ La création d'un ascenseur pour la bâtiment A
- ◆ La réalisation de protection de coursive qui permet de supprimer le risque de chute en hauteur pour les bâtiments A et B

Le coût de l'opération est estimé à 2 600 000 € HT dont 1 850 000 € HT pour les travaux.

Focus sur le collège Antoine Soubou

[suite]

Lancement prévisionnel de la consultation des travaux : 1^{er} trimestre 2020

Début des travaux : juin 2020

Livraison prévisionnelle : août 2021

POINT SUR LA DOTATION DE MAINTENANCE COURANTE AU 08/08/19

Dotation 2019 : 65 500 €

Les travaux prioritaires recensés sont :

- ◆ réfection de l'étanchéité de cuisine / réfectoire
- ◆ réfection de la salle d'eau logement agent accueil
- ◆ réfection logement gestionnaire/CPE

POINT SUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE HORS DOTATION AU 08/08/2019

Travaux complémentaires programmés

- ◆ Sécurisation de l'entrée du collège : Démarrage des travaux en 2^e semestre
- ◆ Réfection des menuiseries bâtiments A & B : démarrage des travaux au 1^{er} semestre 2020 pour un coût de 500 000 €

- ◆ Ravalement des façades bâtiments A & B : démarrage des travaux en juillet 2020 pour un coût de 300 000 €.



Focus sur le collège Antoine Soubou

[suite]

Voir le Langtang Réunion Népal 2020

UN PROJET SOLIDAIRE ET SPORTIF

Les associations sportives des collèges Antoine Soubou et Célémène Gaudieux présentent un projet solidaire et sportif intitulé

VOIR LE LANGTANG
- RÉUNION
NÉPAL
2020.



PROJET HUMANITAIRE

Ce projet, qui nécessite l'acheminement de 500 kg de matériel, bénéficie du patronage de la Commission nationale française pour l'Unesco. Les élèves vont notamment faire à chacune des étapes, dans les villages traversés du Népal :

- ◆ des examens/mesures oculaires chez les enfants, afin de leur laisser des lunettes solaires et de vue (récupérées, traitées en amont sur La Réunion),
- ◆ des montages de fours solaires, conçus par les élèves réunionnais dans 7 village-étapes,
- ◆ des spectacles co-organisés avec les enfants népalais, sur les origines-identités mutuelles.

Grâce au matériel prêté par le Centre National d'Etude Spatiale, les communications quotidiennes seront possibles dans une région peu couverte par les réseaux téléphoniques classiques.

DÉFI SPORTIF

La préparation des 29 élèves et 8 enseignants est faite sur 3 années au collège soit 500 jours de cours, pour la concrétisation du déplacement au Népal sur un séjour de 20 jours au mois de mai 2020.

L'école inclusive étant une priorité, 2 jeunes de l'ALEFPA Cambaie participent à l'aventure, dans le cadre de

Focus sur le collège Antoine Soubou

[suite]

l'intégration d'élèves en situation de handicap. L'ensemble des établissements participants est classé en REP et REP+ ce qui se traduit par un groupe représentant un panel de toutes les cultures réunionnaises et son histoire.

Le suivi médical lors de la préparation et pendant le projet est assuré par des médecins urgentistes de l'île encadrant le groupe et spécialisés dans les interventions en haute montagne.

PROJET PARITAIRE ET MÉDIATISÉ

Les familles ont commencé à effectuer un règlement à hauteur de 200 € / trimestre sur une durée de 3 ans. Les filles représentent 60 % du groupe, tant aux niveaux des élèves, que de l'encadrement mais aussi au niveau des Sherpa au Népal (émancipation des femmes, parité des sexes).

De nombreux partenaires privés se sont déjà positionnés pour accompagner ce programme. La valorisation de cette action se fera avec le groupe *France Télévision* via *Réunion 1^{re}*. De plus, un documentaire sera réalisé par *TV5* pour une projection aux Festivals de Gap et de Grenoble.

L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

La Collectivité est pleinement consciente de l'intérêt des

voyages et de ce type de projet pour l'épanouissement des élèves.

Les élus de la Commission Permanente réunis le 31 octobre 2018, ont voté une participation financière à hauteur de 25 000 €.

Chaque association sportive a perçu une subvention au prorata de son nombre de participants. Par ailleurs, la Collectivité a mis à la disposition des collèges, à titre gracieux, le Téat Plein Air de Saint-Gilles le 7 mai 2019 pour permettre la tenue d'un concert solidaire.



LES TRAVAUX DANS LES AUTRES COLLÈGES DE L'ÎLE

Collège 1000 Roches

Le programme a pour objet :

◆ Aménagement extérieur : réfection réseau EU/EP, CF/Cf, aménagement du parking, création d'accès handicapé



◆ Travaux communs à tous les bâtiments : ravalement, remplacement de toutes les menuiseries, réfection

complète de l'électricité, réfection des installations de plomberie, traitement thermique et acoustique,

- ◆ Mise en conformité « accessibilité aux personnes à mobilité réduite »,
- ◆ Travaux particuliers : création d'une cage d'escalier et renforcement des coursives, travaux de démolition et de reconstruction : services généraux, segpa (partiel) - réhabilitation de la cuisine autonome
- ◆ Aménagement du bâtiment 13 en vue d'accueillir les vestiaires et douches pour la pratique du sport et remise aux normes de la piscine.

*Coût estimé des travaux : 9 800 000 € TTC
Achèvement des travaux en août 2022.*

Collège Célimène Gaudieux

Le programme a pour objet :

- ◆ La déconstruction des bâtiments vétustes et préfabriqués et construction de 1006 m² de surfaces utiles : administration, salles de technologie, salles banalisées, salle de musique et sanitaires,
- ◆ La construction d'un préau de 250 m²,
- ◆ Ravalement des façades,
- ◆ Peintures intérieures,
- ◆ Remise aux normes de la protection incendie,
- ◆ Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures,
- ◆ Réfection du réseau électrique et réseau informatique,
- ◆ La création de 50 places de stationnements pour les professeurs,
- ◆ La restructuration de 340 m² de surfaces utiles,
- ◆ Mise en conformité « accessibilité aux personnes à mobilité réduite ».

*Le coût des travaux est estimé à 6 400 000 € TTC
Achèvement des travaux en février 2021.*



Extension et restructuration

[suite]

Collège Hippolyte Foucque



*Le coût des travaux est estimé à 8 900 000 € TTC
Achèvement des travaux décembre 2021.*

Le programme a pour objet :

- ◆ La construction de 5 salles scientifiques,
- ◆ Extension du réfectoire,
- ◆ Création d'une salle informatique dédiée de 68 m²,
- ◆ Construction d'un bloc sanitaires et réfection complète des sanitaires existants,
- ◆ La construction d'un préau de 250 m²,
- ◆ Ravalement des façades,
- ◆ Traitement thermique et acoustique des bâtiments,
- ◆ Peintures intérieures,
- ◆ Remise aux normes de la protection incendie,
- ◆ Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures,
- ◆ Réfection du réseau électrique et réseau informatique,
- ◆ Réaménagement du parking professeurs et visiteurs,
- ◆ Mise en conformité « accessibilité aux personnes à mobilité réduite ».

Collège La Chaloupe

Le programme a pour objet :

- ◆ Les démolitions des bâtiments des enseignements, vestiaire sport,
- ◆ Construction bâtiments restauration, science, sanitaire, préau, logement de fonction,
- ◆ Restructuration bâtiment E pour accueillir : la salle de permanence, 2 salles banalisées, le pôle technologie, les services généraux,
- ◆ Restructuration du bâtiment A : remise aux normes des salles de sciences, réaffectation des locaux de l'administration (189 m²), réaffectation des logements de fonctions en salle de musique, salle d'art plastique et dépôt (158 m²),
- ◆ Mise en conformité « accessibilité aux personnes à mobilité réduite »,
- ◆ Réfection du réseau AEP,
- ◆ Création de stationnements professeurs,
- ◆ Création de 2 logements de fonction.



*Le coût des travaux est de 7 217 000 € TTC
Achèvement des travaux en août 2020.*

LE DÉPARTEMENT VEILLE AU BON FONCTIONNEMENT

Le Département assure la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation des collèges, ainsi que l'accueil de plus de 55 000 élèves publics. Il est responsable du recrutement, de la gestion et de la rémunération des personnels de soutien des collèges : les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement du second degré - ATTEE (agents d'accueil ou d'entretien, cuisiniers, magasiniers, agents polyvalents).

LES PERSONNELS ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

(ATTEE - anciennement TOS) sont des agents départementaux recrutés par le Conseil Départemental. Ces personnels contribuent au bon fonctionnement de l'établissement.

LES ÉQUIPES MOBILES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX (EMATT) du Département exercent leurs missions sur plusieurs collèges :

- ◆ collège des Trois-Mares au Tampon, spécialisée en maintenance climatisation, froid et cuisine.
- ◆ collège Paul Hermann, spécialisée en maintenance et entretien du bâtiment.
- ◆ collège les Alizés à Saint-Denis, spécialisée dans les espaces verts.

LES MISSIONS DES ATTEE :

- ◆ Agent d'entretien polyvalent
- ◆ Agent d'accueil et d'entretien
- ◆ Agent spécialisé en maintenance
- ◆ Responsable d'équipe
- ◆ Agent d'entretien polyvalent en cuisine centrale
- ◆ Agent d'entretien et de restauration en cuisine centrale
- ◆ Chef de cuisine centrale
- ◆ Agent spécialisé en cuisine et restauration (cuisine centrale)
- ◆ Chef de cuisine autonome
- ◆ Agent spécialisé en restauration (cuisine autonome)
- ◆ Magasinier
- ◆ Responsable de satellite
- ◆ Agent d'entretien et de restauration
- ◆ Chauffeur
- ◆ Agent remplaçant polyvalent

Plus de
1 188 agents
techniques territoriaux des
établissements d'enseignement
mis à la disposition des collèges
par le Département

L'ALIMENTATION DE QUALITÉ LOCALE ET DE SAISON

60 % des fruits servis aux collégiens proviennent de la production locale. Pour les légumes et les viandes, le taux d'intégration est respectivement de 45 % et de 35 %

Le Département gère également la restauration scolaire où sont composés, préparés et servis plus de 5 millions de repas équilibrés et sains, pour plus de 35 000 demi-pensionnaires chaque jour.

Le Département dispose de 3 cuisines centrales

- ◆ Cuisine centrale de Titan
- ◆ Cuisine centrale de la Ligne des Bambous
- ◆ Cuisine centrale d'Achille Grondin

Dans les 77 collèges publics, la Collectivité dispose de :

- ◆ 5 collèges hébergés
- ◆ 56 satellites liaison froide
- ◆ 3 satellites liaison chaude
- ◆ 12 cuisines autonomes

Le Département veille à une alimentation de qualité, adaptée à l'âge des collégiens et accessible à tous. Il encourage de plus en plus l'approvisionnement auprès de plateformes qui proposent des produits frais issus de productions locales. La production locale dans la restauration scolaire revêt des enjeux importants, notamment en termes de santé publique et économique.

Compte tenu de ces enjeux, la Collectivité s'est engagée dans une démarche de promotion et de valorisation des produits locaux dans les restaurants scolaires pour :

- ◆ améliorer la qualité des repas des collégiens par la consommation de produits frais,
- ◆ promouvoir la consommation des produits « péi » auprès des collégiens,
- ◆ favoriser le développement de la production locale.

LES ACTIONS INNOVANTES

- ◆ La signature de la « Convention Volay Péi » permettant d'augmenter la part de viandes locales fraîches utilisée par les professionnels en restauration scolaire. À ce jour, 22 collèges ont signé la charte.
- ◆ L'élaboration d'un « guide de bonnes pratiques » permettant l'intégration optimale de viande locale dans la consommation des établissements ;
- ◆ Le partenariat fort avec les inter-professions permettant des rencontres régulières entre les chefs de cuisine et les producteurs locaux.
- ◆ La mise en place d'un « Plan Alimentaire Territorial » permettant d'augmenter significativement le taux de produits locaux, tout en respectant les exigences réglementaires en matière de nutrition en restauration scolaire.
- ◆ L'organisation de concours **NO GASPI** afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département finance et organise le transport individualisé pour les élèves en situation de handicap. Cette compétence obligatoire s'adresse aux élèves reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), titulaires d'une notification de droit au transport, qui ne peuvent emprunter le réseau de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap. Ce transport vers le collège est gratuit quelque soit le lieu de résidence dans un véhicule de 5 à 9 places ou si le handicap le justifie, en véhicule aménagé, en véhicule sanitaire léger ou en ambulance sur la base d'un aller-retour par jour.



LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : UNE PRIORITÉ

Le déploiement du numérique dans l'éducation est une des composantes du développement des territoires et de leur cohésion. La maîtrise des technologies usuelles de l'informatique et de la communication fait désormais partie du socle de compétences que chaque élève doit posséder à l'issue de sa scolarité.

Le collège constitue la période idéale pour acquérir ces savoirs. C'est pourquoi le Département figure parmi les institutions les plus actives en faveur de l'enseignement numérique. En partenariat avec le ministère de l'Éducation, l'Académie, mais aussi avec les autres niveaux de collectivités, il s'engage à faire progresser les usages du numérique auprès des classes et le cadre élargi de la communauté éducative.

Dans le cadre de ses obligations légales, le Département dote les 77 collèges publics de crédits nécessaires

à leur bon fonctionnement, afin de garantir un accueil de qualité aux collégiens.

La mise en œuvre de cette politique départementale en faveur des collèves est déclinée autour de :

LA CONNEXION INTERNET HAUT DÉBIT : fourniture de connexions internet aux collèges, et liens avec les ressources numériques hébergées au rectorat.

LE CÂBLAGE DES COLLÈGES : chaque année le Département procède à une mise à niveau du câblage informatique dans certains collèges, afin que les salles de cours puissent profiter des ressources numériques, mais également des applications livrées par le rectorat (cahier de texte numérique, gestion des absences des élèves, etc).

LES DOTATIONS : elles doivent permettre le renouvellement des postes informatiques obsolètes, l'équipement en vidéoprojecteurs et autres périphériques, l'accompagnement au déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT), et le changement des pièces d'usure. L'école est donc amenée à se convertir au numérique, car le législateur a mis le cap sur cet objectif. Le Département de La Réunion se doit d'accompagner ce changement qui rejoint par ailleurs les priorités de la mandature en faveur de la réussite éducative des collégiens.



UN LIEU D'ÉPANOUISSEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Offrir un cadre de travail optimal, telle est l'ambition première du Département dans sa stratégie en direction des collèves. Mais au-delà de ces compétences obligatoires, diverses politiques volontaristes sont conduites pour œuvrer en faveur de la réussite éducative, du développement personnel et de l'égalité des chances des collèves. Convaincu de l'importance de ces missions, le Département accompagne chaque année des projets culturels, sportifs, citoyens et environnementaux pendant et en dehors du temps scolaire. L'objectif est d'ouvrir les collèves au monde et aux autres.

AIGUISER L'APPÉTIT CULTUREL ET ARTISTIQUE DES COLLÉGIENS AVEC LE PASSEPORT EDUCATIF DU COLLÉGIEN (PEC)

Soucieux de l'épanouissement individuel de chacun et de la cohésion culturelle et sociale de leurs territoires, les Départements contribuent activement au développement de l'éducation artistique et culturelle.

La population scolarisée dans les collèves représente près de 8 % de celle toute l'île. L'engagement du Département en faveur des actions facultatives a pour objectif d'apporter de la cohérence et de la lisibilité aux politiques éducatives. Ainsi, la Collectivité déploie un panel d'actions à l'attention des collèves, pour assurer à chacun, quel que soit son lieu de résidence, les meilleures chances de réussite scolaire

et concourir à son bien être. Il s'agit d'une subvention allouée à l'ensemble des collèves de l'île et destinée à financer les activités facultatives et périscolaires menées au sein des établissements. Concrètement, il comporte 5 programmes (parcours culturel et artistique, parcours scientifique et environnemental, ateliers individualisés, classes de découverte, voyages linguistiques), chacun d'entre eux soumis à un barème financier préétabli. Les montants dévolus aux établissements dans la limite des crédits disponibles et du plafond de 11 500 € annuel par collève sont donc arrêtés.

Concours départemental du Film Scolaire

En plus d'être devenu un partenaire incontournable de l'opération « Collève au cinéma » et afin de contribuer davantage à l'épanouissement des collèves, le Département a lancé le Concours Départemental du Film Scolaire : Ciné Collève. L'objectif était de faire réaliser par les collèves un film de 10 minutes maximum traitant des interactions entre l'élève, son environnement social et le tissu éducatif avec l'aide et la collaboration de la Direction de la Communication « 974 TV », et de professionnels du cinéma. Les images et les écrans font partie de l'environnement et des pratiques quotidiennes des plus jeunes mais n'impliquent



Un lieu d'épanouissement et d'apprentissage

[suite]

pas pour autant une compréhension immédiate et évidente des images. Avec la mise en place de ce concours, le thème choisi pour la première édition « Mon quartier, mon collègue et moi » et la méthode de jugement des films, le Département a souhaité rendre les collèves plus attractifs dans leur perception par les familles.

Aussi, tout au long de l'année scolaire les 14 collèves participants ont travaillé avec leurs enseignants et des professionnels du cinéma sur l'écriture des scénarios, l'appréhension et la connaissance du matériel vidéo, les jeux d'acteurs, le casting, le montage vidéo, la lumière ou encore le son. En plus d'être jugés par des représentants de la Collectivité, des spécialistes de l'éducation et des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, les films réalisés et mis en ligne ont été soumis au vote du public, une expérience enrichissante et grandissante pour chacun des participants. Cette opération sera reconduite.

BUDGET 2019 : 59 500 €

DÉMOCRATISER LA PRATIQUE DU SPORT

En matière de sport scolaire, les initiatives départementales sont multiples et diverses. En complément des compétences confiées par le législateur, le Département mène une politique volontariste afin de favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de sa jeunesse. Les objectifs sont de développer

la pratique sportive et d'offrir un véritable lien avec le socle commun et les activités sportives. Les bénéficiaires sont les 83 associations sportives avec près de 20 000 licenciés des collèges publics et privés et le Comité Régional de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Une aide forfaitaire de 800 € est attribuée à l'ensemble des associations sportives, avec en une majoration de 400 € pour les associations situées dans des zones excentrées. Cette aide est versée pour permettre le transport des collèves vers les lieux où sont exercées les activités sportives.

BUDGET 2018 : 87 100 €

EMBELLIR LES COLLÈGES, UNE ACTION VOLONTARISTE

Les établissements scolaires sont des lieux d'éducation où un élève passe une grande partie de sa journée. Il est ainsi nécessaire qu'il puisse évoluer dans les meilleures conditions et dans un milieu agréable pour son épanouissement, le cadre de vie ayant une incidence sur sa réussite.

C'est la raison pour laquelle, en 2012 le Département a lancé une opération innovante associant étroitement les élèves et le personnel des collèges intitulé le concours du « plus beau collège fleuri ». Cette expérience enrichissante a créé beaucoup d'intérêt chez des milliers de jeunes devenus les acteurs de l'embellissement de leur collège et de l'amélioration de leur cadre de vie.

Un lieu d'épanouissement et d'apprentissage

[suite]

Les collégiens s'investissent et endossent, en plus de la combinaison de jardinier, celui de « passeurs de patrimoine ». C'est surtout l'histoire d'un projet fédérateur, à la fois pédagogique, ludique et symbolique du dynamisme de la jeunesse réunionnaise à innover et à aller de l'avant. Cette démarche volontariste a pour vocation, de participer à la réussite des enfants et de leur inculquer des valeurs éco-citoyennes et solidaires. Chaque année, une vingtaine de collèves participent à cette action et réunit plus de 1500 élèves. Elle génère un vrai bonheur au sein de la communauté éducative. Parallèlement, le collège a un rôle structurant majeur dans la vie d'un quartier. En affirmant les identités des établissements dans le contexte local, tout en respectant leurs spécificités, les jeunes et les familles reconnaissent les infrastructures comme de véritables lieux de vie.

OUVRIR LES COLLÉGIENS À LA CULTURE MUSICALE ET ARTISTIQUE

Chaque année, à l'occasion de la fête de la musique, la Collectivité propose aux collégiens de participer au « concours de Slam et de danses urbaines ».

Le Département prend en charge le cachet de l'artiste.

Concours de slam et de danses urbaines. Il s'agit de donner au slam toute sa place dans les collèges et de favoriser une ouverture culturelle par une sensibilisation et une pratique de danses actuelles, urbaines. Après une année de travail avec leurs enseignants, les collégiens sont invités chaque 21 juin, à se produire sur la scène du théâtre de Champ Fleuri.



Un lieu d'épanouissement et d'apprentissage

[suite]

EXPLIQUER L'IMPORTANCE DU RÔLE DE CITOYEN



À un âge auquel commence l'apprentissage de la citoyenneté, le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) permet de sensibiliser à l'engagement citoyen et aux réflexions menées par le Département sur des thématiques qui concernent les jeunes. Créée en 1989, cette instance permet aux collégiens de faire l'expérience d'une vraie mandature en tant qu'élus. Les jeunes sont issus des classes de 5^e ou 4^e ou 3^e. C'est pour eux l'occasion de découvrir l'institution départementale, de s'initier aux mécanismes de la démocratie (élection, mandat, débats), et de participer à la réalisation de projets concrets sur des sujets d'intérêt collectif tels que « la vie collégienne », « lutte contre les discriminations », « le droit des enfants », « le harcèlement scolaire », « l'Europe », « la sécurité routière », « lutte contre les drogues », « journées de partage avec les sans abri et les personnes âgées »... Tout un programme...

BUDGET 2018 alloué : 81 500 €

AUX CÔTÉS DES FAMILLES DES COLLÉGIENS



Égalité des chances et accès de tous à l'éducation

Des aides financières directes ou indirectes peuvent être accordées par le Département afin de soutenir les familles ayant un enfant scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat.

Bourses départementales : collégiens et étudiants bénéficiant ou pas d'une bourse d'État

La bourse départementale est attribuée en complément de la bourse nationale. Elle a pour objectif d'assurer in fine une péréquation de l'aide publique (État-Département) entre les étudiants de condition sociale

différente. L'aide, renouvelable, est attribuée sur critères de ressources familiales pour une année universitaire, en supplément de l'aide nationale pour effectuer à temps plein et en formation initiale des études supérieures.

La bourse départementale est une aide pour une année d'études supérieures, attribuée sur critères de ressources familiales plafonnées à 86 000 €, en supplément de l'aide du CROUS. Les montants sont actuellement en cours d'élaboration pour des études à La Réunion. Les montants varient de 1 550 à 2 150 € pour des études en mobilité (Métropole/Union Européenne).

Collégiens en mobilité, filières spécialisées

Les objectifs sont de permettre aux collégiens désirant s'inscrire dans des filières spécialisées non existantes à La Réunion de bénéficier d'un dispositif spécial afin de poursuivre leurs études secondaires et leur parcours sportif. Sont concernés les collégiens boursiers s'inscrivant dans des filières spécialisées (section sport-études) en Métropole ou dans l'Union Européenne.



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

iNFORMATION**S**

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr